

## 30 % en moins

Comme convenu, Henry Lemoine, président de la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson, recevait hier, à 8 h au domaine de Charmilly, le collectif constitué dans le cadre du financement du service d'enlèvement des ordures ménagères, conduit par **Bernard Bertelle** ainsi que les élus communautaires.

A l'issue cette entrevue à laquelle les membres du collectif n'ont pas souhaité la présence de la presse, un communiqué commun a été adressé. Au cours de cette rencontre et « après différents échanges et discussions, fort constructifs », il fut proposé, pour l'exercice 2004, une baisse de 30 % du taux de la taxe actuellement rencontré, le faisant ainsi passer à 7,30 % environ au lieu de 10,40 % actuellement. Par ailleurs, il a été confirmé la gratuité des sacs jaunes utilisés dans le cadre du tri sélectif dans la limite d'une consommation raisonnable.

Une délégation composée de membres du collectif et la Communauté de communes s'était rendue à Ribeauvillé (Haut-Rhin) afin de comparer le financement de ce service dont la base de calcul fait référence à la redevance assise sur le système dit « de la pesée embarquée ». Après étude comparative entre les deux modes de financement (taxe ou redevance), il ressort qu'à prestations identiques, le coût pratiqué à la Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson est nettement moins élevé. Dans un souci d'économies, des engagements ont été pris pour que toutes les pistes soient étudiées pour optimiser ce service en le rationalisant.

**Cécile RUGA**